

# Ecole de Musique

*Ilaha AHUI*



4, rue des Prêcheurs, 67600 Sélestat

## TARIFS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

\* sous réserve des modifications éventuelles des dates de vacances scolaires officielles

Août 2025								Septembre 2025								Octobre 2025								Novembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31					1	2	3	36	1	2	3	4	5	6	7	40			1	2	3	4	5	44						1	2
32	4	5	6	7	8	9	10	37	8	9	10	11	12	13	14	41	6	7	8	9	10	11	12	45	3	4	5	6	7	8	9
33	11	12	13	14	15	16	17	38	15	16	17	18	19	20	21	42	13	14	15	16	17	18	19	46	10	11	12	13	14	15	16
34	18	19	20	21	22	23	24	39	22	23	24	25	26	27	28	43	20	21	22	23	24	25	26	47	17	18	19	20	21	22	23
35	25	26	27	28	29	30	31	40	29	30						44	27	28	29	30	31			48	24	25	26	27	28	29	30

  

Décembre 2025								Janvier 2026								Février 2026								Mars 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
49	1	2	3	4	5	6	7	1				1	2	3	4	5							1	9							1
50	8	9	10	11	12	13	14	2	5	6	7	8	9	10	11	6	2	3	4	5	6	7	8	10	2	3	4	5	6	7	8
51	15	16	17	18	19	20	21	3	12	13	14	15	16	17	18	7	9	10	11	12	13	14	15	11	9	10	11	12	13	14	15
52	22	23	24	25	26	27	28	4	19	20	21	22	23	24	25	8	16	17	18	19	20	21	22	12	16	17	18	19	20	21	22
1	29	30	31					5	26	27	28	29	30	31	9	23	24	25	26	27	28	13	23	24	25	26	27	28	29		
																							14	30	31						

  

Avril 2026								Mai 2026								Juin 2026								Juillet 2026							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14			1	2	3	4	5	18					1	2	3	23	1	2	3	4	5	6	7	27			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12	19	4	5	6	7	8	9	10	24	8	9	10	11	12	13	14	28	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	25	15	16	17	18	19	20	21	29	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26	21	18	19	20	21	22	23	24	26	22	23	24	25	26	27	28	30	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30				22	25	26	27	28	29	30	31	27	29	30						31	27	28	29	30	31		

### Jours fériés en 2025-2026

15/8/25	Assomption	25/12/25	Noël	1/5/26	Fête du Travail	25/5/26	Lundi de Pentecôte
1/11/25	Toussaint	1/1/26	Jour de l'an	8/5/26	Fête de la Victoire	14/7/26	Fête nationale
11/11/25	Armistice	6/4/26	Lundi de Pâques	14/5/26	Ascension		

## 2 – DÉROULEMENT DES COURS

Les cours ont lieu chaque semaine, à l'exception des jours fériés et des périodes de fermeture indiquées dans le calendrier figurant sur les présentes conditions. Le tarif annuel suivant est donné pour 35 cours sur l'année. (Le calendrier prévisionnel en prévoit 37 (sauf jeudi et samedi 35) afin d'anticiper une éventuelle absence d'un professeur pour formation, maladie ou autre.)

La durée hebdomadaire des cours collectifs est de 60 minutes, celle des cours individuels est de 30 minutes. La durée de la leçon inclut le temps nécessaire aux mouvements d'entrée et de sortie de salle.

Un cours est considéré comme collectif à compter de 3 élèves.

Les cours individuels de guitare, de piano, de clavier arrangeur et de chant ont une durée de 30 minutes hebdomadaire, ou d'une heure bi-mensuelle selon le calendrier défini en début d'année.

## 3 – TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

### **Frais d'inscription**

Les frais d'inscription sont fixés et payables au moment de l'inscription, quelle qu'en soit la date.

### **Paielement des cours**

Le règlement des cours est exigible le 1<sup>er</sup> de chaque mois et s'opère par prélèvement automatique mensuel effectué dans la première quinzaine de chaque mois.

A cet effet, l'élève doit remplir et remettre à l'école une autorisation de prélèvement accompagnée d'un R.I.B.

Les nouveaux inscrits règlent leur première mensualité à l'accueil de l'école et le prélèvement intervient à partir du 2<sup>ème</sup> mois de cours.

Les prélèvements sont interrompus les mois de juillet et août et reprennent par tacite reconduction à partir du mois de septembre suivant, sauf avis contraire de l'élève, notifié par écrit au plus tard au 15 Août précédent.

En cas de rejet de prélèvement par la banque de l'intéressé, celui-ci s'engage à régler les sommes impayées (augmentées des frais de rejet) à l'école, par chèque ou en espèces, et ce dans les 10 jours suivant la notification du rejet. Les frais bancaires occasionnés par les prélèvements sont supportés en totalité par l'école (à l'exception des frais de rejet).

### **Réduction**

L'inscription d'au moins deux membres d'une même famille (père, mère, frère, sœur) permet de bénéficier d'une réduction de 10 % sur le prix des cours. Un élève qui souscrit à deux offres de cours bénéficie également d'une remise non-cumulable de 10 %.

### **Matériel pédagogique**

Le matériel pédagogique nécessaire pour le suivi des cours est à la charge de l'élève. Les changements de niveau interviennent en moyenne tous les six mois.

### **Étalement du paiement sur 12 mois**

Pour les anciens élèves, possibilité d'étalement du paiement sur 12 mois. Lors de l'inscription au mois de juin, préciser quelle option d'étalement est souhaitée.

Bénéficiez d'une réduction d'environ 3 % et d'un prélèvement mensuel annualisé . En cas d'arrêt en cours d'année, une régularisation sera effectuée sur la base du tarif plein (10 mois).

### **Cours en visio**

Les contraintes sanitaires (COVID) peuvent nous amener à délivrer les cours en visio-conférence en cas d'interdiction de recevoir du public.

### **4 - ASSIDUITE**

L'élève est tenu de respecter les jours et horaires des cours auxquels il est inscrit. En cas d'absence, l'élève est prié d'avertir au préalable l'école. **Aucune absence ne donne lieu à remboursement, ni à remplacement du cours.**

## 5 - SORTIE

Lorsque l'élève souhaite arrêter de suivre ses cours, il doit en informer l'école au plus tard le 15 du dernier mois de cours, faute de quoi le prélèvement automatique du mois suivant ne pourra être interrompu et ne donnera lieu à aucun remboursement.

## 6 - PÉRIODES DE FERMETURE

Les périodes de fermeture de l'école figurent dans le présent règlement. Le tarif mensuel est forfaitaire, les périodes de fermeture ne donnent droit à aucun abattement sur le prix des cours.

## 8 - CONCERT DE FIN D'ANNÉE

L'école peut organiser en fin d'année scolaire un concert des élèves. Le prix des places est alors fixé par l'école en fonction des différentes charges inhérentes à l'organisation de ce concert.

### **Tarif au 1 er septembre 2025**

**FRAIS D'INSCRIPTION ANNUEL: 40 € / famille**

### **TARIFS DES COURS POUR ENFANTS**

Nom du cours	Age pour débuter	Durée hebdomadaire	Tarif mensuel forfaitaire
MUSIC WONDERLAND <i>Collectif</i>	3 ans	45 min	80€ sur 10 mois 65 € sur 12 mois (-3% )
JUNIOR MUSIC COURS <i>Collectif</i>	4-5 ans	60 min	86€ sur 10 mois 70€ sur 12 mois (-3%)
MUSIC AVENTURE <i>Collectif</i>	6-7-8 ans		

JUNIOR EXTENSION COURS <i>Collectif</i>	6-10 ans (après le JMC)		86€ sur 10 mois
GUITARE ÉLECTRIQUE OU CLASSIQUE <i>Collectif</i>	10 ans et + 8-12 ans	60 min	70€ sur 12 mois (- 3 %)

### COURS POUR ADOLESCENTS ET ADULTES

Cours	Durée hebdomadaire	Tarif mensuel
Chant (collectif)	60 minutes	86 € sur 10 mois 70€ sur 12 mois ( - 3%)
<b>Cours individuels</b> Piano, chant, clavier, Guitare	30 minutes	105 € sur 10 mois 85€ sur 12 mois ( - 3%)